



Garde d'enfants avant jugement

Par **dedey66**, le **26/03/2012** à **18:37**

Bonjour,

Mon compagnon est papa de deux enfants. Il a entamé une procédure de divorce. Première audience en conciliation en janvier : loupé. La requête initiale fixait la résidence habituelle des enfants chez la mère avec garde des enfants par le père 2 jours minimum sur les 4 jours de repos (donc entre 6 et 8 jours par mois). Dès le départ, ça n'a pas été ça du tout : on les avait au moins 15 jours par mois, mon compagnon était ravi et moi aussi, mais Madame le faisait à sa sauce ... soit.

Nouvelle requête : garde alternée ... youpi! Et en plus, en s'arrangeant, les jours collent pour mon compagnon et Madame

Deuxième audience demain : encore loupé, on le sait d'avance. Sauf que maintenant, elle veut lui faire la misère. Pas de conciliation possible de sa part pour les clauses financières et elle a décidé que désormais ce serait une semaine chacun. Cela va nuire aux enfants par rapport à nos horaires de travail. Nous faisons un cycle de 6 jours : deux matins (5h/13h), deux après-midis (13h/21h) et deux nuits (21h/5h00). Les matins il faudra les lever à 04h00 pour les amener chez une nounou ou les y laisser toute la nuit, les après-midis ils ne seront à la maison qu'à 22h00. Pour les nuits, on peut se débrouiller. Ils ont 3 et 5 ans, ça n'est pas possible de leur imposer un rythme de vie pareil. Ils vont y laisser la santé. Par contre Madame a bien choisi sa semaine de garde vu qu'elle ne bosse que deux jours.

Peut-on faire quelque chose contre cela? Elle décide de tout ... c'est insupportable.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **tilou**, le **07/04/2012** à **15:42**

Bonjour,

"Madame" comme vous dites est la mère des enfants. Elle continue d'exercer son autorité parentale. Que voulez-vous donc à ces enfants ? Discriminer leur mère ? Ils sont issus d'elle pas de vous... vous ne devez pas être mère pour parler ainsi.

Si cela vous est tant insupportable trouvez vous un célibataire.

Par **Laure11**, le **07/04/2012** à **17:51**

Bonjour,

Je vous trouve un peu "dure" tilou !

la priorité, ce sont les enfants et étant donné ce que vient d'écrire dedey66, il est évident que ce rythme de garde leur sera nuisible.

En principe, le JAF décide toujours par rapport aux enfants et il est fort probable qu'il acceptera une garde alternée tous les 15 jours plutôt qu'une garde alternée toutes les semaines dans ces conditions.

Je pense que vous n'avez pas trop de souci à vous faire dedey66.

Cordialement.

Par **dedey66**, le **08/04/2012 à 05:05**

@ Tilou : oui je suis Maman et je comprends tout à fait qu'elle veuille exercer son autorité parentale.

La seule chose qui me tracasse c'est qu'elle fait comme bon lui semble. Un jour c'est blanc, un autre noir, juste parce que mon compagnon fait ou dit quelque chose qui ne lui a pas plu. Croyez-vous que c'est marrant de voir arriver deux petits bouts avec des cernes aussi grosses que des meubles Louis XIV sous les yeux alors que ça n'était pas le cas quand Madame était d'accord pour une garde alternée mais en s'arrangeant? Comment une mère peut faire ça à ses enfants justement???

Je m'inquiète pour eux comme si c'était les miens. Si c'est pour laisser des messages pareils sans essayer de comprendre, passez votre chemin. Vous n'imaginez même pas tout ce qu'elle nous fait subir ...

@ Laure : merci!!!